

# Les échos de Saint Claude de Diray



**L**ES ÉLECTIONS MUNICIPALES auront lieu dans quelques mois, en mars 2020. Afin d'éviter le démarrage prématuré de la campagne électorale et également une inégalité de moyens entre les candidats, la communication de la commune durant la période précédant le scrutin est réglementée à partir du 1er septembre. C'est pour cette raison que nous avons décidé de ne pas publier d'autres « échos » jusqu'à la fin du mandat. En revanche, vous recevrez le bulletin municipal annuel en décembre.



**Le feu d'artifice sera tiré le vendredi 12 juillet à 23h au stade.**

Pour le départ de la retraite aux flambeaux, rendez-vous au club house du tennis (à côté du stade) à 22h00.

## Regroupement des professionnels de santé

**L**e projet de construction d'une maison de santé prend forme. A ce stade, tous les professionnels de santé de la commune l'ont validé et souhaitent s'installer dans ce futur bâtiment. Des réunions ont eu lieu entre l'office public de l'habitat Terres de Loire Habitat (maître d'ouvrage) et les professionnels pour définir leurs besoins.

Le bâtiment sera construit sur la parcelle où se trouve actuellement le cabinet médical du Docteur GHIDEL, allée des Lilas.

L'architecte pour la maîtrise d'œuvre sera choisi fin juin.

Au sein de ce complexe, la commune a déjà prévu un local pour accueillir plus tard une activité de santé complémentaire. Une petite partie du terrain est aussi réservée à l'hébergement des stagiaires dans le cabinet modulaire actuel .

Ainsi, après l'accord du permis de construire, les travaux devraient commencer au premier trimestre 2020.

## Sécurité routière

**D**eux doubles écluses provisoires seront installées rue du Moulin à partir du 26 juin, et jusqu'à la fin du mois d'octobre, afin de faire ralentir les véhicules. Si cet essai est concluant, un aménagement pérenne sera envisagé. Quant au matériel provisoire il sera ensuite utilisé dans le secteur de Morest pour tester un nouvel aménagement.

## NOUVEL ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT

### Dépôt des bacs de collecte des ordures ménagères sur le domaine public

Article 1 : Le dépôt des bacs roulants est interdit sur le domaine public en dehors de la période de collecte des ordures ménagères fixée par le syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets du blésois VAL ECO.

Article 2 : Le déposant du bac de collecte des ordures ménagères sera tenu responsable de celui-ci et des dommages qu'il pourrait causer une fois déposé sur le domaine public, au titre de la responsabilité sans faute pour garde de la chose. Il pourra faire l'objet d'une contravention de voirie routière au titre de l'article R.116-2 du code de la voirie routière.

### Nouveau périmètre de sécurité autour des centrales nucléaires

*E*n 2019, la couverture des plans particuliers d'intervention (PPI) autour des centrales nucléaires est étendue de 10 à 20 km. De ce fait, Saint-Claude-de-Diray se trouve dans ce périmètre par rapport à Saint-Laurent-des-Eaux. Les habitants des communes de ce nouveau périmètre recevront en septembre / octobre un courrier leur demandant de retirer chez le pharmacien des comprimés d'iode. Il s'agit d'une distribution préventive. Une campagne d'information visant à présenter et expliquer aux riverains la conduite à tenir en cas d'alerte nucléaire sera également mise en place.

**alerte nucléaire  
je sais quoi faire !**

Vous habitez dans  
un rayon de 20 km  
autour d'une centrale  
nucléaire



**J'ANTICIPE  
et je vais retirer  
mes comprimés d'iode**



**Gratuit**  
en pharmacie  
avec mon bon de retrait\*



[www.distribution-iode.com](http://www.distribution-iode.com)

0 800 96 00 20 Service à appel gratuit

\* Votre bon de retrait vous a été adressé par courrier à votre domicile.



### Lutte contre le frelon asiatique

*D*epuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de Communes du Grand Chambord prend en charge financièrement la destruction des nids lorsqu'ils se trouvent sur une propriété privée.



Pour cela, il convient de respecter la démarche suivante :

- Contacter le secrétariat de mairie au 02 54 20 66 17.
- La mairie envoie un élu ou un agent formé à la reconnaissance des nids de frelons asiatiques.
- La mairie prend contact avec une entreprise habilitée après avoir rempli **avec vous** un questionnaire (adresse précise, accessibilité, taille, photo éventuelle...).

## Et notre future salle des fêtes ?

*L'*emplacement est défini sur le terrain de foot d'entraînement (le terrain d'honneur est conservé). Ce choix permet de maintenir un lien avec le village tout en préservant les habitants de nuisances sonores comme celles que nous rencontrons avec la salle actuelle.

Ce projet de grande ampleur, demandé depuis longtemps par beaucoup d'entre vous, nécessite de nombreuses études. Nous mettons tout en œuvre pour que ce projet soit une réussite mais nous restons attentifs aux différentes possibilités qui nous sont offertes. Les contraintes techniques, environnementales et financières doivent répondre à l'intérêt général de la commune. Des informations plus précises seront apportées dans le bulletin municipal de décembre.

## A vos agendas !

*R*éservez votre soirée du **samedi 5 octobre** pour venir applaudir **Les Michel's**.  
Nous vous proposons un spectacle original, plein d'humour et de tendresse.

Voilà en musique, chansons et sketches, tout un tas de mecs en M. Parmi eux, on trouve Fugain, Polnareff, Berger, Jonasz, Delpech, Sardou, Jackson (Mickaël)...

Avec Sophie Jolis : chant ; Guillaume Nocture : guitare, chant ; Michel Goubin : piano, chant.

**5 octobre 2019 à 20h30, salle des Fêtes**

**Tarif adulte : 7€, tarif réduit : 4€**





## Arrêt du PLUi

La Communauté de Communes du Grand Chambord a délibéré le 27 mai lors du conseil communautaire pour arrêter le projet du PLUi. La commune de Saint-Claude-de-Diray a délibéré sur ce même point le 19 juin.

Le dossier est consultable à l'accueil de la CCGC aux horaires d'ouverture ainsi que sur son site internet. Les documents sont à l'état de projet. Ils sont susceptibles d'évoluer suite aux remarques des personnes publiques associées et des habitants.

## Recherche SAGES

Le 2ème conseil des sages arrive à son terme en juin. Une réunion d'information aura lieu en septembre pour le lancement du 3ème conseil des sages.

Si vous êtes retraité de plus de 60 ans et que vous souhaitez vous investir dans la vie de la commune, venez rejoindre ce nouveau conseil.

## Le savez-vous : une des fleurs préférées des abeilles est le pissenlit !

Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public. n'est pas la marque d'un manque d'entretien, mais celui d'un nécessaire changement de nos paysages. Avec votre aide, nous pourrions progresser en fleurissant les pieds de

Cela fait deux ans que la commune de Saint-Claude-de-Diray a fait le choix de passer au zéro pesticides, même dans les lieux où il est encore toléré de les utiliser (cimetière, terrain de sport ...)

C'est une avancée importante pour la protection de la biodiversité et de la santé. La nature assure en effet d'innombrables services en faveur de la qualité de l'eau, la régénération des sols, la pollinisation des plantes (dont une grande part de notre alimentation dépend !) ou encore la qualité de l'air.

Ce choix entraîne bien évidemment une modification des pratiques d'entretien des espaces, et la nécessité de changer notre regard sur la nature en milieu urbain. La présence de flore spontanée sur nos trottoirs et nos chemins

murs, en nettoyant à la binette ou à la main les herbes parfois trop envahissantes devant nos portes. Il nous faut apprendre à accompagner la nature au lieu de lutter contre elle.

La Communauté de Communes du Grand Chambord a décidé d'aider les communes volontaires dans cette démarche. Elle va nous permettre d'être accompagnés (société ECO'LogiC) pour réfléchir à une gestion différenciée des espaces verts (adapter les interventions d'entretien en fonction de critères tels que la fréquentation des lieux, le paysage environnant, la richesse de la flore locale) ou à sélectionner du matériel adapté à ces nouvelles pratiques d'entretien. Une réunion publique sera organisée dans le dernier trimestre 2019 pour vous informer de cette démarche et répondre à vos questions.

Horaires d'ouverture au public de la Mairie

Lundi et mardi 10h - 12h / 14h - 17h30

Mercredi 14h - 17h30

Jeudi fermé au public / Vendredi 14h - 19h

Téléphone : 02 54 20 66 17

Messagerie électronique : [contact@saintclaudedediray.fr](mailto:contact@saintclaudedediray.fr)

Site Internet : [www.saintclaudedediray.fr](http://www.saintclaudedediray.fr)

Facebook : [www.facebook.com/SaintClaudeDiray](http://www.facebook.com/SaintClaudeDiray)